

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 09 avril 2015 – 19h30

Présents : M ENJALBERT Bruno, M TAILHADES Pierre, MME FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice , MME DJOUADI Nassima (pouvoir M Pierre TAILHADES) M DUPRE Lucien, MMES CALMEL Corinne, LANDES Anne-Marie , M LAUNEY Jean-François , MME PECH Claudette, M GAVALDA Raymond , M DUVAUT Patrick , MME PORTAL Joëlle, MME RAVOLET Sylvie, MME HENRIC Marie-Pierre, MME MAURY Sylvie, Mme COMBES Catherine, M SYLVESTRE Lucien , SISQUES Robert

Secrétaire : Mme Joëlle PORTAL

Lecture du compte rendu de la séance du 27 février 2015 par M Duvaut, secrétaire.

En remarque de la lecture du compte rendu du 27 février 2015, M le maire demande à ce qu'il soit précisé concernant les stades et le choix de n'en maintenir qu'un seul en fonctionnement pour raisons économiques, que son choix personnel était de conserver le stade de rugby , mais pour des raisons pratiques et techniques, en concertation avec les représentants du rugby, il a été décidé que les rencontres officielles se joueraient sur le stade de foot. Le terrain de rugby restera à disposition pour les entraînements, sans entretien.

M le maire a sollicité l'accord de l'assemblée pour rajouter à l'ordre du jour 2 sujets, et notamment la demande de la prise en charge financière par la Communauté de communes Canal Lirou Saint Chinianais des opérations de modification du Plan Local d'Urbanisme, proposition adoptée à l'unanimité ; ainsi que la mise en œuvre de la protection fonctionnelle d'un agent dans le cadre du contrat d'assurance protection fonctionnelle des agents et des élus,(adoptée à l'unanimité).

Finances

Le conseil municipal a procédé à l'examen détaillé des budgets primitifs 2015 présentés par M Tailhades, adjoint aux finances.

Le budget principal de la commune s'élève à 3 283 909 €. Il a été approuvé à 16 voix pour, 3 voix contre. C'est un budget de rigueur qui a été adopté pour tenir compte des conclusions du rapport rendu par l'expert-comptable dans le cadre de l'audit financier.

La municipalité a définitivement fait le choix de renoncer momentanément à l'exploitation de la piscine municipale. M le maire informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé en ce sens à M le Président de la Communauté de communes le 26 mars dernier, dans lequel la municipalité lui propose de mettre à disposition de la Communauté de communes Canal Lirou Saint Chinianais, cet équipement qui présente un atout indéniable pour le territoire.

Cette décision a été motivée par le choix d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Il a également été acté de ne pas renouveler pour l'année 2015 l'expérience des saisonniers, pas plus que les orchestres le dimanche matin pendant la saison estivale. Il convient de noter que ce budget 2015 intègre en totalité la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, avec la mise en place des activités périscolaires, que la municipalité a fait le choix de laisser gratuites pour les familles.

- En investissement outre les divers travaux de bâtiments communaux, de voirie et réseaux divers, le conseil municipal a programmé la 1^{ère} tranche de la mise en

accessibilité voirie ainsi que l'installation d'une aire de jeux pour enfants, car les subventions obtenues ne peuvent être prolongées en 2016.

- Pour permettre l'équilibre de ce budget le conseil municipal a voté à 14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention les taux des impôts directs locaux. Taxe d'habitation (14.94%) Taxe Foncière Propriétés Bâties (26.13%), Taxe foncière sur les propriétés non bâties (81.38 %)

Monsieur le Maire a rappelé le désengagement de l'Etat, pour stimuler les collectivités à faire des économies. Les transferts de charges croissants sur les collectivités territoriales et la baisse des dotations, rendent difficile l'équilibre des dépenses budgétaires.

Le budget annexe du service assainissement s'élève à 250 318 €
Comme l'exercice précédent, le budget de l'assainissement reversera à la commune une part excédentaire.

Le tarif des droits de place du marché, de la foire et de la fête foraine a été revalorisé au 1^{er} mai 2015. Le détail sera affiché dans le hall de la mairie.

Le conseil municipal a approuvé la prorogation du délai de validité de la subvention , concernant l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques.
Enfin le conseil municipal a approuvé la modification du tableau de l'effectif consécutivement à l'avancement de grade d'un agent.

Dans le cadre des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération du conseil municipal du 24 avril 2014 : M le maire informe le conseil de la signature d'une convention d'occupation précaire d'un logement communal au n°6 – 30 avenue de Saint Pons, ainsi que le renouvellement de la convention d'occupation précaire pour un local administratif 1 grand'rue.

Au chapitre des questions diverses, madame Ravolet rappelle l'état préoccupant de la rivière en certains endroits déjà signalés, par l'accumulation de terre et de végétaux divers. M le maire précise que cet événement a fait l'objet d'un signalement auprès de la Police de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

Fait à Saint-Chinian, le 10 avril 2015

Bruno ENJALBERT

Maire